



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée de terre

Question écrite n° 85487

## Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les circonstances de la mort de notre compatriote Michel Germaneau. Le ministère a confirmé que des moyens militaires français ont été apportés, en termes de soutien technique et logistique, à une opération mauritanienne antiterroriste dont le but était de prévenir une attaque d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). Peu après, notre compatriote Michel Germaneau aurait été exécuté par AQMI. Le Gouvernement n'aurait eu aucun contact avec les ravisseurs et n'avait guère d'espoir quant au sort réservé à cet otage. Toujours est-il qu'AQMI a rejeté la responsabilité de l'échec sur Paris. Le 8 juillet, l'organisation accusait « le gouvernement français de se montrer totalement insouciant pour la vie » de Michel Germaneau et elle a indiqué que l'exécution était une conséquence du raid mené au Mali. À ce titre, il lui demande quelles étaient les informations exactes du Gouvernement sur la situation, au moment de lancer l'intervention militaire sur un foyer d'AQMI au Mali. Il lui demande pourquoi cette intervention a été décidée, sous quelles formes précises elle a été conduite et quel en a été le bilan.

## Texte de la réponse

Les autorités françaises ont décidé d'apporter un soutien technique et logistique à une opération menée le 22 juillet 2010 par l'armée mauritanienne et destinée à prévenir une attaque terroriste de l'organisation Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), en préparation contre la Mauritanie. Au moment où la France a décidé d'accorder cette assistance militaire aux autorités mauritaniennes, il paraissait probable que Michel Germaneau était séquestré sur le site retenu comme objectif par les Mauritaniens. En effet, le campement visé d'AQMI était caractérisé par des mesures de protection et de discrétion très particulières. L'aide de la France aux forces mauritaniennes a notamment porté sur la logistique, le renseignement, le soutien de santé ou encore les transmissions. Notre appui à cette opération s'est inscrit dans le cadre du concours apporté par la France aux pays de la région sahélienne dans la lutte contre le terrorisme et les menaces criminelles. Dans la mesure où l'ultimatum émis par AQMI le 11 juillet dernier, condamnant à mort notre compatriote, expirait le 27 juillet, l'intervention des forces mauritaniennes représentait la dernière chance de le sauver d'une exécution certaine. En effet, le fait que AQMI ait exécuté un ressortissant britannique le 31 mai 2009, au terme d'un ultimatum similaire, ne laissait guère de doutes quant aux intentions de cette organisation. La France n'avait reçu aucune preuve de vie de notre compatriote depuis le communiqué de revendication de son enlèvement, publié le 14 mai dernier, ni aucune exigence précise de la part des ravisseurs. Aucune liste de prisonniers à libérer, ni aucun montant de rançon n'avaient été transmis aux autorités françaises par les ravisseurs ou par des intermédiaires. Au cours de l'opération menée le 22 juillet dernier, au moins six terroristes ont été neutralisés et une grande quantité de matériel, d'armes et d'explosifs a été saisie ou détruite.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Candelier](#)

**Circonscription :** Nord (16<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 85487

**Rubrique** : Défense

**Ministère interrogé** : Défense

**Ministère attributaire** : Défense

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 3 août 2010, page 8425

**Réponse publiée le** : 9 novembre 2010, page 12222